



JURISADOM

LES PROCEDURES D'URBANISME ET SON CONTENTIEUX



Public Visé :

**Professionnels de
l'immobilier**

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Appliquer les différentes étapes de la procédure des autorisations de construire
Conduire les différentes démarches auprès des administrations compétentes
Gérer les contentieux liés au permis de construire

Durée : 1 jour (7h)

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

PROGRAMME

Définition et cadre juridique du permis de construire et autres procédures

Permis de construire
Permis d'aménager
Permis de démolir
Déclaration préalable

Procédure d'instruction commune à toutes ces autorisations

Composition des dossiers
Compétences
Dépôt et enregistrement des demandes
Affichage et transmission des demandes
Services chargés de l'instruction
Décision (contenu, caractère exécutoire, ouverture du chantier, péremption, prorogation, contrôle de la conformité des travaux)
Cas particulier des lotissements

Contentieux du permis de construire

Contentieux administratif
Contentieux civil
Contentieux pénal
Règles applicables ou opposables aux décisions d'urbanisme

**Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations
concrètes rencontrées par VOTRE entreprise**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A